



79^{ème} Assemblée mondiale de la santé (18. - 23.05.2026)

Examen du point:

12.8: Report of the Expert Advisory Group on the WHO Global Code of Practice on the International Recruitment of Health Personnel

Déclaration de la délégation suisse

Monsieur le Président,

Le renforcement et la résilience des systèmes de santé et des soins de santé primaires reposent avant tout sur le personnel de santé.

La Suisse réaffirme son engagement pour soutenir le **Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé qui demeure un outil important** pour répondre aux défis liés à la migration des personnels de santé au niveau international.

A cet égard, il est crucial de garder à l'esprit que la force du Code réside précisément dans son **caractère volontaire**.

La Suisse salue le renforcement ponctuel du Code mais considère que la la **résolution sous ce point, va au-delà des recommandations du Groupe consultatif d'experts** ainsi que de l'esprit de la décision adoptée par le Conseil exécutif. Sur le plan procédural, nous regrettons également qu'un **processus plus inclusif** n'ait pas été possible pour un sujet d'une telle importance.

Les **investissements nécessaires** dans ce secteur, ainsi que les conditions de recrutement et de travail, constituent une responsabilité partagée par tous les pays concernés.

La Suisse investit de manière significative dans la formation du personnel de santé afin de remédier à la pénurie de main-d'œuvre. De même, nous nous efforçons pour améliorer les conditions de travail et pour offrir davantage de possibilités de développement professionnel afin d'augmenter la rétention du personnel.

Nous continuerons à suivre avec intérêt les développements à ce sujet au niveau international.

Je vous remercie.